

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_009_BC_9
Programme FEDER ITI Urbain:
Construction d'un foot 5 et street
basket à Plateau Caillou

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Olivier HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel
PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
26 mai 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
08/06/2026

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Eric RENE procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Manon VINCELOT
procuration à M. Gabriel AUBERT - Mme Huguette BELLO procuration à
Mme Mireille MOREL-COIANIZ

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026_009_BC_9 : PROGRAMME FEDER ITI URBAIN: CONSTRUCTION D'UN FOOT 5 ET STREET BASKET À PLATEAU CAILLOU

Le Président de séance expose :

Contexte :

La Commune de Saint-Paul cherche à réduire les écarts entre ses différents territoires en améliorant le cadre de vie et en renforçant les équipements de proximité.

Le quartier de Plateau-Caillou, situé à l'entrée ouest de la commune, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Le parc Arc-en-Ciel constitue déjà un espace de vie et de loisirs, avec une aire de jeux et un espace de street workout. Le projet de création d'un terrain de foot five et d'un terrain de basket 3x3 vient compléter et renforcer cette offre, dans un secteur situé à proximité d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, où les besoins en équipements sportifs et en lieux de sociabilité sont importants.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la stratégie de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) du Territoire de l'Ouest, et plus précisément dans l'axe 4 « Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux ». Cet axe vise à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion sociale par la création d'équipements publics adaptés aux besoins de la population.

1) Objectifs du projet

L'un des objectifs majeurs de cette opération est de renforcer la vocation sociale de l'équipement sportif en milieu urbain. Le projet vise à rendre les infrastructures accessibles à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge, de condition physique ou de niveau de pratique.

Il s'agit également de favoriser la rencontre et la mixité des publics (associations, établissements scolaires, familles et particuliers) autour d'équipements sportifs modernes et attractifs. Une attention particulière est portée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, à travers la mise aux normes des installations et la création de cheminements adaptés et d'espaces de circulation élargis.

Plus largement, le projet contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Plateau-Caillou et participe au développement d'un territoire plus équilibré.

2) Description de l'opération

Le projet consiste à transformer le terrain enherbé existant et le terrain de basketball attenant afin de créer, au sein du parc Arc-en-Ciel, un terrain de foot à cinq en gazon synthétique conforme aux normes de la Fédération Française de Football, ainsi qu'un terrain de basket 3x3 réhabilité.

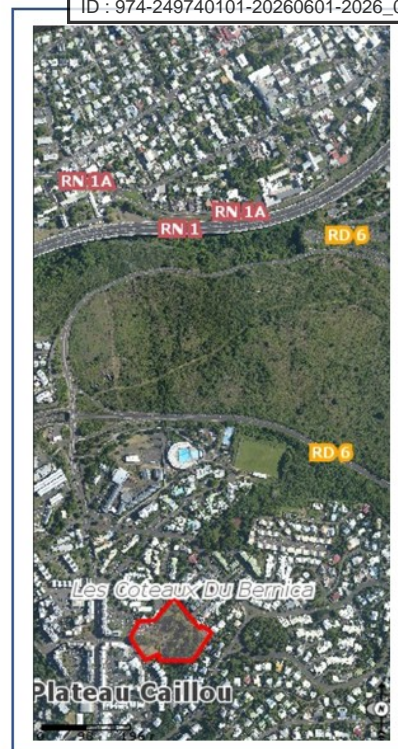
Ces aménagements permettront de moderniser l'offre sportive existante et de l'adapter aux nouvelles attentes du territoire en matière de sport et de loisirs. Le futur complexe sera fonctionnel, attractif et polyvalent, capable de répondre aux besoins des associations, des établissements scolaires, des familles et des sportifs amateurs.

La réorganisation des espaces et l'intégration d'équipements modernes amélioreront la qualité des pratiques sportives. Le projet favorisera également le développement de nouvelles disciplines et encouragera la participation de tous les publics, y compris les jeunes en difficulté et les publics vulnérables, dans un secteur situé à proximité d'un quartier prioritaire.

3) La localisation

Le site est situé au cœur du parc Arc-en-Ciel de Plateau-Caillou, sur la commune de Saint-Paul.

Implanté à l'entrée ouest du quartier de Plateau-Caillou, le projet vient compléter l'aménagement du parc Arc-en-Ciel, déjà doté d'une aire de jeux et d'un espace de street workout. Le périmètre d'étude concerne une partie de la parcelle EY 1274.



4) Planning prévisionnel

Etudes et travaux	Début (mois – année)	Fin (mois - année)
		Juin 2025

5) Plan de financement

Sources de financement	Montant hors TVA (en €)	%
UE - FEDER	316 288,00	80%
Maître d'Ouvrage	79 072,00	20%
Coût total éligible HT	395 360,00	

Le montant total de l'opération s'élève à 395 360 € HT et il est attendu une subvention FEDER maximale de 316 288 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2026.

.

.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :


- **PRENDRE ACTE** du projet de création de terrains de foot five et street basket à Plateau Caillou et de l'avis favorable (joint au présent rapport) qui sera transmis au Comité territorial ;
- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

ANNEXE IV – CONTRAT TERRITORIAL ITI

AVIS DE L'ENTITE TERRITORIALE

 <p>Financé par l'Union européenne</p>	<p>POE FEDER FSE+ REUNION 2021-2027</p> <p>Avis du Territoire de l'Ouest</p> <p>Entité Territoriale</p>	
Intitulé projet	Foot five et street basket à Plateau Caillou	
Porteur de projet	Ville de Saint-Paul	
N° SYNERGIE	REU013956	
Action n° 5.1.1	Projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les investissements dans les infrastructures dédiés au service du public	
Ref. Doc	DSGC-Annexe44-Trame-IPublic-ITI-AvisEPCI-v0a.odt	

SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION :

- **Objectif(s) :**

La création du foot five et du street basket de Plateau Caillou vise avant tout à conforter la vocation sociale de cet équipement sportif urbain, en garantissant son accessibilité à l'ensemble des publics, quels que soient leur âge, leur condition physique ou leur niveau de pratique.

Les aménagements envisagés favoriseront la rencontre de publics variés, qu'il s'agisse d'associations, d'établissements scolaires ou de particuliers de tous âges. Une attention particulière est portée à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, à travers la mise aux normes des installations, notamment par la création de cheminements adaptés et d'espaces de circulation élargis.

- Description :

Le projet consiste à transformer le terrain enherbé existant et le terrain de basketball attenant afin de créer, au sein du parc Arc-en-Ciel, un terrain de foot à cinq en gazon synthétique conforme aux normes de la Fédération Française de Football, ainsi qu'un terrain de street basket 3x3 réhabilité.

Le projet permet de moderniser l'offre existante en adaptant les infrastructures aux nouvelles attentes du territoire en matière de sport et de loisirs. Il vise à créer un équipement fonctionnel, attractif et polyvalent, capable de répondre aux besoins des associations, des établissements scolaires, des familles et des sportifs amateurs.

Les aménagements prévus permettront d'améliorer la qualité des pratiques

sportives grâce à une meilleure organisation des espaces et à l'intégration d'équipements modernes.

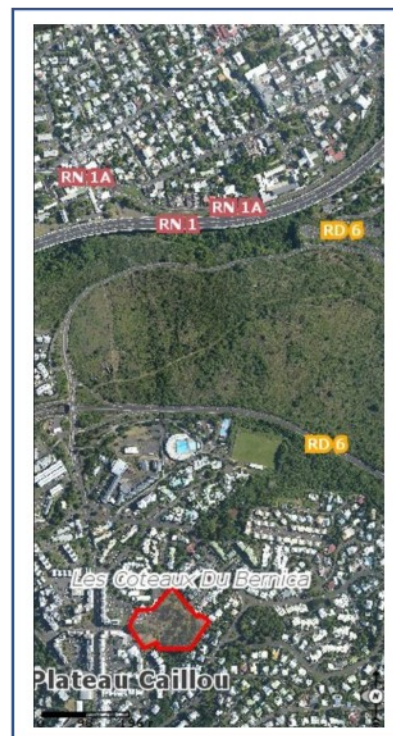
Cette modernisation favorisera également le développement de nouvelles disciplines et encouragera la participation de tous les publics, y compris les jeunes en difficulté et les publics vulnérables, dans un secteur situé à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.



○ Localisation

Le site est situé au cœur du parc Arc-en-Ciel de Plateau-Caillou, sur la commune de Saint-Paul.

Implanté à l'entrée ouest du quartier de Plateau-Caillou, le projet vient compléter l'aménagement du parc Arc-en-Ciel, déjà doté d'une aire de jeux et d'un espace de street workout. Le périmètre d'étude concerne une partie de la parcelle EY 1274.



• **Calendrier prévisionnel de réalisation des études et / ou des travaux :**

Etudes et travaux	Début (mois – année)	Fin (mois - année)
		Juin 2025

Le projet répond-il aux objectifs du PO (priorités, objectifs stratégiques et objectifs spécifiques)	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
Expliquer la pertinence du projet par rapport aux objectifs spécifiques :				
<p>Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Union européenne pour la période 2021-2027, en répondant à la volonté de soutenir des actions de développement local portées par les acteurs du territoire.</p> <p>Il s'inscrit plus particulièrement dans la priorité 6 – « Accompagner la mise en œuvre des projets de territoire intégrés, urbains et ruraux » – en cohérence avec l'objectif stratégique 5, qui vise à rapprocher l'Europe de ses citoyens en favorisant un développement durable et intégré de l'ensemble des territoires ainsi que les initiatives locales.</p> <p>Par ailleurs, la création d'un terrain de foot five et d'un terrain de basket 3x3 relève de l'objectif spécifique 5.1, qui encourage le développement intégré des zones urbaines. Ce projet traduit ainsi la volonté de la commune de créer des équipements publics adaptés aux besoins de la population.</p>				
Le projet est-il conforme à la stratégie territoriale définie par l'Entité Territoriale ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
Expliquer en quoi le projet déposé répond à la stratégie validée pour le territoire :				
<p>Le Territoire de l'Ouest a choisi de mobiliser l'Investissement Territorial Intégré urbain sur Quatre axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Valoriser une mobilité durable et active entre les pôles urbains - Axe 2 : Créer et moderniser des zones artisanales et industrielles rééquilibrant le territoire - Axe 3 : Renforcer la résilience du territoire et ménager la ressource en eau - Axe 4 : Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux <p>L'aménagement de terrains de foot five et de basket 3x3 s'inscrit dans l'axe 4 de la stratégie du Territoire de l'Ouest et notamment l'orientation 1 « <i>Améliorer le cadre de vie, valoriser le paysage du front littoral et renforcer la cohésion sociale en harmonie avec l'environnement</i> » qui prévoit de soutenir la création d'équipements publics.</p>				

LE DEMANDEUR

La commune de Saint-Paul, la plus vaste de l'île de La Réunion avec une superficie de 241,3 km², compte aujourd'hui plus de 105 240 habitants, ce qui en fait l'une des plus peuplées du territoire. Son territoire s'étend des zones littorales densément urbanisées jusqu'aux hauts, secteurs plus ruraux et moins équipés. Cette diversité géographique implique des enjeux importants en matière de développement territorial équilibré.

Consciente des disparités existantes, la Ville de Saint-Paul déploie une stratégie de développement durable ambitieuse, fondée sur trois piliers : **l'équité territoriale**, **l'amélioration du cadre de vie**, et **le renforcement des équipements de proximité**. Une attention particulière est portée au rééquilibrage entre les zones littorales urbanisées et les hauts, dans une logique de justice spatiale, d'accessibilité aux services publics, et de dynamisation des secteurs sous-dotés.

La Commune est engagée dans plusieurs projets d'envergure, destinés à structurer durablement son territoire :

- **Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU)** : lancé en 2004 dans le cadre d'une convention de concession avec la SEDRE, le PRU couvre l'ensemble du centre-ville. Il vise à bâtir la ville de demain en préservant son **patrimoine historique, culturel et architectural**.
- La ZAC Phaonce (anciennement Cambaie-Oméga - ÉcoCité) : en partenariat avec le Territoire de l'Ouest (TO), ce projet d'aménagement durable vise à créer un **nouveau cœur urbain**, conciliant logements, activités économiques, équipements publics et préservation des espaces naturels. Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre de l'ÉcoCité, favorisant la ville compacte et résiliente.
- **Le quartier de la Savane des Tamarins** : situé en mi-pente, ce projet de près de **90 hectares** développera un quartier mixte intégrant logements, commerces, équipements publics, culture et loisirs, dans le respect des normes environnementales et des principes d'urbanisme durable.

Fort de son expérience, la Ville de Saint-Paul a su mobiliser efficacement des financements européens, notamment au titre du FEDER, pour accompagner ses projets structurants :

- L'aménagement de l'entrée de ville,
- La résorption du radier de la Ravine Divon,
- La pose d'une passerelle à la Ravine Tête Dure,
- La réalisation d'un terrain de padel,
- La réhabilitation de la médiathèque Leconte de Lisle,
- Le développement du télétravail au sein des services municipaux, etc.

Dans le cadre du PE 2021-2027, la commune a déjà sollicité l'Autorité de gestion pour deux opérations : « l'aménagement d'une aire de loisirs à Saint-Gilles-les-Hauts » et « la création d'un équipement sportif à Bois-Rouge ».

Ces opérations témoignent de la rigueur et de la fiabilité de la Commune dans la conduite de projets soutenus par des financements européens.

AVIS DE L'ENTITE TERRITORIALE :

L'établissement public que je représente émet l'avis suivant sur le projet présenté, en application des dispositions du POE FEDER FSE+ Réunion 2021-2027 applicables aux ITI :

N° critères de sélection <i>(Intitulé rappelé dans la fiche action)</i>	Analyse de l'Entité Territoriale
1- Le projet doit répondre à la stratégie urbaine du territoire.	Le projet d'aménagement de ces deux équipements sportifs à Plateau Caillou s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement des Hauts du Territoire de l'Ouest. Il répond directement à l'axe 4 de la stratégie du Territoire de l'Ouest et notamment l'orientation 1 « <i>Améliorer le cadre de vie, valoriser le paysage du front littoral et renforcer la cohésion sociale en harmonie avec l'environnement</i> » qui prévoit de soutenir la création d'équipements publics.
2- Le projet proposé doit soutenir des aménagements vecteurs de lien sociaux.	L'un des axes majeurs de cette réhabilitation consiste à renforcer la fonction sociale de l'équipement sportif en milieu urbain en le rendant accessible à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge, de condition physique ou de niveau sportif. L'aménagement favorisera ainsi la rencontre entre différents publics, qu'il s'agisse d'associations, d'écoles ou de particuliers de tous âges.
3- La maturité des projets aura une importance majeure.	Les travaux ont débuté en juin 2025 et se sont terminés en décembre 2025.
4- Les projets apportant un nouveau service de proximité seront favorisés	Le projet apporte un nouveau service de proximité en proposant des équipements sportifs modernisés, polyvalents et adaptés aux besoins des habitants, des associations et des écoles, favorisant ainsi l'accès aux pratiques sportives et de loisirs pour tous les publics, y compris les plus vulnérables.
5- Les projets à destination de toute la population, sans distinction, seront favorisés.	Le projet répond pleinement à cet objectif en proposant un équipement sportif accessible à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge, de condition physique ou de niveau sportif, favorisant la rencontre de tous les publics et intégrant des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.
6- Les projets intégrant une dimension favorisant la prise en compte des publics vulnérables (hors aménagements d'accessibilité obligatoires) seront favorisés.	Le projet intègre une dimension sociale forte en favorisant l'accès à la pratique sportive pour les publics vulnérables, notamment les jeunes en difficulté et les habitants d'un quartier à proximité d'un secteur prioritaire. En proposant des équipements ouverts à tous, il encourage la mixité des publics, le lien social et l'inclusion.

7- Les projets comportant une dimension environnementale (économie d'énergie, matériaux durables, bioclimatiques etc.) seront favorisés.

Le projet intègre une dimension environnementale à travers une démarche de réduction de son empreinte écologique. Il prévoit notamment l'optimisation énergétique grâce à la modernisation des systèmes d'éclairage, l'utilisation de matériaux durables et écoresponsables, notamment pour les revêtements en gazon synthétique conformes aux nouvelles normes, ainsi qu'une intégration paysagère favorisant la biodiversité locale et l'amélioration du cadre de vie.

1. Opportunité technique et économique du projet au regard de l'atteinte des objectifs fixés au titre de la fiche action (préciser si inscription dans une stratégie générale de développement – stratégie territoriale)

La création de deux équipements sportifs, situés sur la commune de Saint-Paul, s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale intégrée de développement urbain définie à l'échelle du Territoire de l'Ouest.

Elle constitue un aménagement structurant, en cohérence avec l'objectif spécifique de la fiche action 5.1.1, qui vise à encourager les investissements dans les infrastructures dédiés au service du public

Ce projet contribue directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants de Plateau Caillou et participe à la dynamique d'un aménagement territorial équilibré.

2. Opportunité financière du projet (caractère raisonnable des coûts proposés, caractère plausible du plan de financement, ...)

Ce projet fait l'objet d'une demande de cofinancement au titre du FEDER, dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027, et plus précisément de la fiche-action 5.1.1 « Projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les investissements dans les infrastructures dédiés au service du public ».

Il s'inscrit dans les objectifs du Programme Européen 2021-2027, ainsi que dans la stratégie territoriale intégrée de développement urbain du Territoire de l'Ouest.

Le montant total de l'opération s'élève à 395 360 € HT et il est attendu une subvention FEDER maximale de 316 288 €.

Plan de financement prévisionnel :

Sources de financement	Montant hors TVA (en €)	%
UE - FEDER	316 288,00	80%
Maître d'Ouvrage	79 072,00	20%
Coût total éligible HT	395 360,00	

Avis de l'Entité territoriale :

Lors du Bureau Communautaire du, un avis favorable a été émis par le Territoire de l'Ouest (Entité territoriale) pour ce projet intitulé : «**Création de terrains de foot 5 et de street basket à Plateau Caillou** ».

Fait à Le Port, le

Le Président du Territoire de l'Ouest

Emmanuel SERAPHIN

Nota 1 : par ailleurs, il est à noter que le service instructeur FEDER (de l'Autorité de gestion) appréciera la fiabilité du demandeur au sens du règlement cadre (art. 73) conformément à ses missions.